



# Projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers

Concertation du 16 mars au 16 juin 2023

## COMPTE-RENDU

## REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

**Judi 16 mars 2023**



## SOMMAIRE

CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEROULE DE LA REUNION .....	2
MOTS D'ACCUEIL .....	3
PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION.....	3
TEMPS D'ECHANGE SUR LA CONCERTATION .....	5
PRESENTATION DU PROJET .....	7
TEMPS D'ECHANGE SUR LE PROJET.....	9
CONCLUSION.....	14

## CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEROULE DE LA REUNION

Organisée à la salle des fêtes de Vic-la-Gardirole, la réunion publique du 16 mars 2023 marquait l'ouverture de la démarche de concertation portée par le Département de l'Hérault sur le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers. Par le biais de cette concertation volontaire, le Département souhaite associer le public à ce projet, permettre à chacun et chacune de s'informer sur le projet et de partager ses observations, questions et avis sur le sujet.

La concertation s'articulera autour de 3 thématiques et questions centrales :

<b>Les activités, usages et publics de la Maison du Littoral</b>	Quelles activités accueillir dans les espaces du Mas Vieux des Aresquiers, et pour quels publics ?
<b>Les modalités d'accès et la régulation de la fréquentation</b>	Quel accès à la Maison du Littoral et au site des Aresquiers ? Comment réguler la fréquentation ?
<b>Les enjeux du site des Aresquiers et du littoral</b>	Quel aménagement vis-à-vis des enjeux de préservation et de recomposition spatiale du littoral ?

Au total, 164 personnes ont pu participer à ce premier événement : 132 personnes étaient présentes sur place tandis que 32 ont assisté à la retransmission en direct sur la chaîne YouTube du Département, dont 20 en continu.

Un court sondage à main levée, réalisé au début de la réunion, a permis de constater que de nombreux Vicois et Vicoises étaient présents à cette réunion d'ouverture ainsi que quelques habitants de Frontignan et Mireval. Étaient également présents des membres d'association, des élus et agents de collectivité, des acteurs du tourisme et une personne du monde agricole.

### Objectifs et déroulé

Animée par Sofia Aliamet du cabinet Eclectic Expérience, cette réunion comportait plusieurs objectifs :

- **Lancer la concertation** sur le projet de la Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers ;

- **Présenter la démarche de concertation** et la mission de **la garante nommée par la Commission nationale du débat public (CNDP)** ;
- **Présenter le projet de Maison du Littoral** ;
- **Recueillir vos premiers avis, questions, propositions.**

## MOTS D'ACCUEIL

La rencontre d'ouverture a été introduite par les élues, Madame Magali FERRIER, maire de Vic-la-Gardiole, Madame Claudine VASSAS MEJRI, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du Conseil départemental de l'Hérault déléguée aux solidarités territoriales et Madame Sylvie PRADELLE, Vice-présidente déléguée à l'insertion et à l'économie solidaire, Conseillère départementale du canton de Frontignan.

Celles-ci se réjouissent qu'un tel projet puisse faire l'objet d'une concertation avec les habitants des communes concernées. Elles soulignent la forte mobilisation suscitée par la réunion d'ouverture et saluent les efforts de communication déployés. Cette mobilisation témoigne selon elles d'un fort intérêt et d'une curiosité pour le projet, d'un souhait de chacun et chacune d'échanger autour de la Maison du Littoral et du site des Aresquiers, site emblématique de la Région, soumis aux aléas du changement climatique.

## PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION

**Une concertation volontaire à l'initiative du Conseil départemental de l'Hérault placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**

Cette concertation, à l'initiative du Conseil départemental de l'Hérault, est inscrite de manière volontaire dans le respect des dispositions du Code de l'Environnement (L.121-15-1 à L.121-21 et R. 121-19 à R.121-24).

Le Conseil départemental a saisi la [Commission nationale du débat public \(CNDP\)](#) Mme Audrey Richard-Ferroudji a été nommée par la CNDP. Elle intervient au titre d'une mission de conseil L121-1 du Code de l'Environnement avec un objectif de garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu. Elle se présente et précise son rôle.

Consultez les pages 11 à 13 du diaporama de présentation pour plus de détails

**Comment s'informer sur le projet et participer à la concertation ?**

Les principales modalités d'information et de participation mises en œuvre sont présentées ci-dessous.



## La page internet dédiée [maisondulittoral.herault.fr](https://maisondulittoral.herault.fr)

Pour retrouver l'ensemble des informations sur le projet et la concertation

## Le dossier de concertation et sa synthèse

Disponibles sur :  
[maisondulittoral.herault.fr](https://maisondulittoral.herault.fr)



## Un kit de concertation [maisondulittoral.herault.fr](https://maisondulittoral.herault.fr)

Pour permettre aux parties prenantes (associations, scolaires, institutions, collectivités...) d'organiser leur propre temps d'échanges autour du projet.

## Un site participatif [jeparticipe.herault.fr](https://jeparticipe.herault.fr)

Pour partager vos observations et votre avis sur le projet et/ou la concertation



**Maison du Littoral**

Un projet pour sensibiliser le public aux enjeux du littoral

Une concertation pour vous informer, recueillir vos attentes et avis

Pour vous informer

Pour participer aux échanges et faire connaître votre point de vue

**Projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers. Du 16 mars au 16 juin, informez-vous et donnez votre avis !**

**Un projet pour sensibiliser le public aux enjeux du littoral**

Le littoral héraultais est un environnement exceptionnel, caractérisé par ses nombreuses lagunes et une biodiversité riche. Or les phénomènes naturels tels que les inondations, l'érosion, la submersion marine, ou la sécheresse, intensifiés par le réchauffement climatique et les activités humaines, fragilisent ce lieu d'exception.



Concertation sur le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers

### 2. LE PROJET DE MAISON DU LITTORAL : ACTIVITÉS, USAGES ET PUBLICS

La Maison du Littoral aurait une vocation culturelle, pédagogique et touristique pour mieux faire connaître le littoral et ses enjeux.

À ce stade, le Département envisage plusieurs pistes pour l'offre d'activités qui seraient proposées : espaces d'expositions temporaires et permanentes, espace réflexive à vocation polyvalente pour accueillir les publics, salles d'activités polyvalentes pour accueillir des groupes, parcours d'interprétation paysager.

#### QUESTIONS :

- Avez-vous des remarques, propositions et/ou questions s'agissant de l'offre de programmation envisagée par le Département (cf. dossier de concertation) ?
- Selon vous, y a-t-il des activités spécifiques qui devraient être accueillies au sein de la Maison du Littoral ? À quels enjeux répondre : sensibilisation, éducation, besoins locaux, expérimentation... ?
- Quels types de publics pourraient-ils être accueillis ?
- Comment les activités de la Maison du littoral pourraient-elles s'articuler avec l'offre déjà existantes sur le territoire ?



### Différentes questions au cœur des échanges



Quelles activités accueillir dans les espaces du Mas Vieux des Aresquiers, et pour quels publics ?

La Maison du Littoral aurait une vocation culturelle, pédagogique et touristique pour mieux faire connaître le littoral et ses enjeux. À ce stade, le Département envisage plusieurs pistes...







Comment prendre en compte les enjeux de préservation du littoral et des risques côtiers, et les éventuels impacts sur l'environnement ?

Le site est composé d'une mosaïque d'espaces naturels : espaces ouverts de friche, espaces aquatiques sur les rives de l'étang de Vic ainsi que de milieux buissonniers et forestiers... La plupart des milieux représentés sont également assez dégradés...



Quels accès à la Maison du Littoral et au site des Aresquiers ? Comment réguler la fréquentation ?

Le site des Aresquiers est fréquenté par la population locale et par un tourisme de proximité pour les loisirs de nature et la plage. Des diagnostics de sur-fréquentation ont été posés...

<p><b>Des réunions publiques</b></p>	<p><b>Une réunion d'ouverture</b> : à Vic-la-Gardirole, le 16 mars 2023</p> <p><a href="#">Inscrivez-vous</a> </p> <p><b>Une réunion de clôture</b> pour faire un bilan de la concertation et en présenter les principaux enseignements, à Frontignan le 14 juin.</p>
<p><b>Des ateliers thématiques</b> <a href="http://jeparticipe.herault.fr">jeparticipe.herault.fr</a></p> <p>Pour approfondir certains enjeux spécifiques du projet</p>	<p><b>Mireval</b> – Mardi 4 avril de 18h30 à 20h30 : les activités, usages et publics de la Maison du Littoral</p> <p><a href="#">Inscrivez-vous</a> </p> <p><b>Frontignan</b> – Mardi 25 avril de 18h30 à 20h30 : les enjeux du site des Aresquiers et du littoral</p> <p><a href="#">Inscrivez-vous</a> </p> <p><b>Vic-la-Gardirole</b> – Mardi 6 juin de 18h30 à 20h30 : les modalités d'accès au site des Aresquiers et à la Maison du Littoral et la régulation de la fréquentation</p> <p><a href="#">Inscrivez-vous</a> </p>
<p><b>Des rencontres sur site et dans l'espace public (marché, parking des Aresquiers, etc.)</b> <a href="http://maisondulittoral.herault.fr">maisondulittoral.herault.fr</a></p> <p>Pour recueillir vos contributions, questions et propositions dans vos lieux de vie</p>	<p>Dates et horaires à venir sur <a href="http://maisondulittoral.herault.fr">maisondulittoral.herault.fr</a></p>

Consultez les pages 21 à 37 du diaporama de présentation pour plus de détails

## TEMPS D'ÉCHANGES SUR LA CONCERTATION

La présentation de l'ensemble de la démarche de concertation et des dispositifs d'information et de participation déployés ont ensuite laissé place à un premier temps d'échanges.

Celui-ci a été l'occasion de recueillir différents commentaires, remarques ou questions sur les sujets suivants :

- **L'accessibilité des dispositifs** déployés notamment aux personnes en situation de handicap ;
- **La mobilisation et la participation des parties prenantes** à la concertation ;
- **La date prévue pour la visite du Mas-Vieux** ;
- **D'autres sujets** relatifs à la réunion ou à la concertation de manière plus générale.

### L'accessibilité des dispositifs déployés

**Une habitante de Vic-la-Gardiole**, représentante de personnes en situation de handicap, demande si des sous-titres ou autres dispositifs (retranscription) ont été prévus pour la retransmission en ligne pour les personnes sourdes ou malentendantes.

**Sofia Aliamet, animatrice et chargée de concertation**, répond qu'il n'y a pas de sous-titres sur la retransmission YouTube mais que la réunion fera l'objet d'un compte-rendu écrit qui sera envoyé et disponible en ligne. Elle souligne toutefois prendre bonne note de la suggestion pour les futures réunions publiques

### La mobilisation et participation des parties prenantes à la concertation

**Un participant** demande si un expert des questions de préservation du littoral est présent et si un écologue du Conservatoire du littoral sera associé à la démarche étant donné le volet écologique du projet.

**Sofia Aliamet** souligne que l'atelier du 25 avril sera intégralement dédié au sujet des enjeux environnementaux du site des Aresquiers et du littoral. Le déroulé est en cours de préparation, mais des acteurs y seront progressivement associés. Les intervenants sont en phase d'être choisis.

**Un participant** demande si le Conservatoire du littoral, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) ou des associations de protection de l'environnement comme France Nature Environnement (FNE) seront invités à participer à la démarche.

**Dominique Jaumard, Directeur général adjoint, en charge de l'aménagement du territoire, Conseil départemental de l'Hérault**, affirme en effet que le Conservatoire du littoral est un partenaire de longue date du département, qu'il accompagne dans la gestion des activités liées au littoral. Le Conservatoire du Littoral est également membre du comité des partenaires associé à l'élaboration et au suivi du projet. Il rappelle que la concertation est ouverte à toutes les associations, les collectivités, les citoyens et citoyennes ...

**Un journaliste pour Média citoyens Intermidi** demande si tous les acteurs publics sont parties prenantes de la démarche participative et citoyenne.

**Dominique Jaumard précise** que la liste des acteurs publics participants est visible. En cas d'oubli, tous les acteurs sont les bienvenues.

## La visite envisagée du Mas-Vieux

**Un participant** regrette que la visite du Mas-Vieux n'ait lieu que le 13 mai.

**Sofia Aliamet** mentionne prendre note de cette remarque afin d'étudier les possibilités d'avancement de cette visite sur site. Elle souligne que le calendrier a été construit avec les contraintes des ponts du mois de mai et des vacances.

A noter : Une nouvelle date de visite de site a été programmée pour répondre aux demandes exprimées le 26 avril matin. Les visites de site auront donc lieu le 26 avril matin et le 13 mai matin **UNIQUEMENT** sur **INSCRIPTION PREALABLE**.

## Autres questions ou remarques générales à propos de la réunion ou la concertation

**Un habitant de Vic-la-Gardiolo** demande s'il est habituel pour le Département de mener de telle démarche pour ce type de projet, ou si cela est dû à sa complexité.

**Dominique Jaumard**, répond que le département à l'habitude en effet de mener ce genre de concertations, notamment réglementaires (sur des sujets routiers par exemple). Ici, il s'agit d'une concertation volontaire : ce projet est à réfléchir collectivement car il s'agit d'un sujet ouvert et d'un sujet de société.

**Un participant** propose de procéder à un vote à main levée pour entendre tous les avis des participants, favorables ou défavorables au projet.

**Sofia Aliamet** souligne que l'objectif d'une concertation est bel et bien de pouvoir noter tous les avis, qu'ils soient favorables ou défavorables au projet. En revanche, elle précise qu'une concertation, notamment en cohérence avec les principes portés par la Commission nationale du débat public, n'est en aucun cas un référendum visant à comptabiliser les « voix » pour ou contre mais rendre compte des différentes positions argumentées et dans toute leur complexité.

**Un ancien élu de Vic-la-Gardiolo**, ayant travaillé sur le projet de Maison du Littoral, estime que cette concertation constitue une chance, car elle permet aux habitants de participer à l'aménagement du territoire. Il souligne l'importance d'élargir le périmètre d'étude, en prenant en compte le secteur de la gare, et pas seulement celui de la Maison du Littoral.

## PRESENTATION DU PROJET

Le contexte dans lequel s'inscrit le projet a été présenté par **Dominique JAUMARD**, Directeur général adjoint, en charge de l'aménagement du territoire au Conseil départemental de l'Hérault.

Consultez les pages 22 à 24 du diaporama de présentation pour plus de détails

**Frédéric BOTHE**, Directeur territorial des routes – secteur Cœur d'Hérault / Cités maritimes au Conseil départemental de l'Hérault, a ensuite présenté les enjeux relatifs à l'accès au secteur des Aresquiers et de régulation de la fréquentation.

Consultez les pages 25 à 28 du diaporama de présentation pour plus de détails

**Aline BAUDOIN**, Directrice de l'environnement au Conseil départemental de l'Hérault, a présenté les vocations de la Maison du Littoral et les usages envisagés de cet équipement.

Consultez les pages 28 à 31 du diaporama de présentation pour plus de détails

Enfin, ~~Monsieur~~ **Dominique JAUMARD** a précisé différents éléments relatifs à la gouvernance du projet, son planning, les coûts et son financement et les questions soulevées dans le cadre de cette concertation.

Consultez les pages 32 à 37 du diaporama de présentation pour plus de détails



## TEMPS D'ÉCHANGES SUR LE PROJET

Suite à la présentation du projet, les participants en salle et en ligne étaient invités une nouvelle fois à partager leurs questions et leurs remarques

Les sujets relatifs au projet de Maison du littoral ont porté sur :

- **L'opportunité du projet de Maison du littoral** au regard de la valeur architecturale du Mas Vieux
- **Les coûts du projet**
- **L'accueil et l'hébergement de groupes** scolaires, associatifs ou de vacances
- **Le nombre d'emplois créés et l'impact économique** du projet sur le territoire

Les sujets relatifs à la préservation du site des Aresquiers ont porté sur :

- **L'accessibilité au site des Aresquiers**, notamment en période de forte affluence (offre de stationnements, aménagements du pont Chappotin...)
- **Le recul du trait de côte**
- **La protection du plateau sous-marin des Aresquiers**

### La Maison du Littoral, ses usages, les publics cibles, son opportunité

**Une habitante de Vic-la-Gardiolo** s'interroge sur les raisons qui ont motivé le lancement de ce projet.

**Dominique Jaumard, Directeur général adjoint, en charge de l'aménagement du territoire, Conseil départemental de l'Hérault**, précise que le projet est à l'initiative du Président du Conseil départemental. Il s'inscrit dans la conscience de la nécessité de préserver le territoire et de conserver les usages historiques. Puis est venue l'opportunité d'en faire un lieu pédagogique autour de ces enjeux, et en particulier autour du sujet environnemental.

**Une participante** rappelle que l'association Amitié Cévenole accueillait auparavant des classes vertes sur la plage des Aresquiers. Elle demande si le projet de Maison du littoral prévoit d'accueillir des classes vertes et si celles-ci pourraient être hébergées sur le site de la Maison du Littoral .

**Dominique Jaumard** explique que les classes vertes de l'Amitié Cévenole et tout autre projet qui nécessiterait un hébergement ne sera pas possible sur le site. Il s'agit en effet d'une zone à risques, inondations et incendies (proximité de la forêt des Aresquiers). Elle indique que l'association Amitié Cévenole est un partenaire historique et porte un projet d'éducation populaire. Enfin, Aline Baudouin souligne que la Maison du littoral aura malgré tout une grande dimension pédagogique et entend accueillir les centres aérés et les scolaires des communes environnantes.

**Un habitant de Vic-la-Gardiolo** souligne le caractère exceptionnel du site, mais se montre sceptique quant à la valeur architecturale du bâti et du patrimoine historique. Il serait selon lui préférable de raser et remettre du bois dans la pinède. Il questionne également le coût de 17 millions qui ne prend pas en compte le coût de gestion du site dans le futur. Il espère que cette concertation ne constituera pas un alibi pour le projet.

**Un participant** demande quel est le nombre de salariés et d'emplois que ce projet va générer.

**Aline Baudouin, Directrice de l'environnement au Conseil départemental de l'Hérault**, répond qu'un certain nombre d'hypothèses sont formulées mais qu'il est encore un peu tôt pour indiquer avec certitude le nombre d'emplois créés pour faire fonctionner le site, cela dépendra des périodes d'ouverture ainsi que des activités et des publics. Les caractéristiques du projet sont encore à l'étude.

**Aline Baudouin**, indique que les ordres de grandeur seront les mêmes que la Maison de l'Environnement qui compte actuellement 13 agents, soit environ 5 à 10 agents pour la Maison du Littoral.

## Les enjeux environnementaux et la vulnérabilité du site des Aresquiers et du littoral

**Un participant** mentionne les prévisions du GIEC et explique que celles-ci prévoient que le site du Mas Vieux sera « sous l'eau » avant 2050. Il demande s'il est toujours pertinent d'utiliser ces sommes pour le projet au lieu d'aménager dans une optique de résilience. Il questionne alors la pertinence de l'aménagement foncier.

**Dominique Jaumard** indique que malgré toutes les mesures de protection prises, personne ne pourra empêcher l'élévation du niveau de la mer. Selon lui, les études disponibles montrent plutôt un horizon à 2150 pour que le Mas Vieux soit menacé.

**Un autre participant** rebondit sur le sujet du recul du trait de côte et répond que le Mas-Vieux est à 12 mètres d'altitude ce qui laisse un peu de temps avant qu'il ne soit sous l'eau.

**Un plongeur sous-marin et apnéiste** constate la lente dégradation du plateau sous-marin des Aresquiers. Il demande si le Département aura la compétence de protéger ce site, en notant au passage que des réserves sont présentes à Agde et à Palavas.

**Dominique Jaumard** répond que la préservation du plateau des Aresquiers n'est pas une compétence du département car il s'agit de domaine public maritime. Cependant, le département est régulièrement présent en co-financement sur des opérations emblématiques de ce type. Si l'Etat ou la Région décide de se plonger sur ce type d'opérations, le département pourra donc l'accompagner.

## Les accès au site et la régulation de la fréquentation

### L'offre de stationnements

**Un habitant de Mireval** demande si la création d'un parking au carrefour des 4 chemins est toujours envisagée. Ce projet prévoyait la mise en service d'une navette

**Frédéric Bothé, Directeur territorial des routes – secteur Cœur d'Hérault / Cités maritimes au Conseil départemental de l'Hérault**, répond que l'offre actuelle de stationnement est réduite, mais qu'en raison des

qui relierait le carrefour des 4 chemins au site des Aresquiers.

**En réponse un habitant, ancien élu de Vic-la-Gardirole** indique que le projet de construction de magasin Leclerc et son parking a été abandonné à la suite de la forte opposition des associations écologiques.

**Un habitant, précisant être ancien élu de Vic-la-Gardirole**, propose d'aménager des parkings non perméabilisés en amont du site des Aresquiers, comme ceux construits en amont de l'Anse de Paulilles. Cela permettrait aux habitants de se garer en amont du site et de s'y rendre à pied.

caractéristiques du site des Aresquiers, il est peu probable que de nouvelles places de parking soient aménagées. Il ajoute que des aménagements alternatifs sont toutefois possibles, notamment en périphérie, près de la gare SNCF. Un travail concerté avec la SNCF devra être mené pour faciliter les conditions d'accueil en matière de stationnement.

**Dominique Jaumard** répond que les problématiques d'aménagement de l'Anse de Paulilles et du site des Aresquiers sont similaires, concernant la gestion de la sur-fréquentation des sites. Il précise que sur le site des Aresquiers, les contraintes d'aménagements sont exacerbées par la beauté du site.

Le cabinet INCA maître d'œuvre du projet d'aménagement de l'Anse de Paulilles, est aussi celui qui accompagne le CD34 dans la réalisation projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers

**Frédéric Bothé** précise également que les stationnements existants sont plutôt perméables, à l'image du parking au pied du pont Chappotin, repris par Sète Agglopol Méditerranée.

**Un participant en ligne** déclare qu'il existe des terrains communaux disponibles pour aménager de nouveaux espaces de stationnement.

**Un habitant, ancien élu de Vic-la-Gardirole, et ancien officier sapeur-pompier**, estime que le stationnement près du bois des Aresquiers est à éviter pour permettre un accès aux pompiers en cas d'incendies ou faciliter l'évacuation d'urgence depuis le bois ou la plage.

**Frédéric Bothé** répond que le pont Chappotin est très fréquenté et qu'une réflexion doit être menée pour permettre aux services de secours d'intervenir plus rapidement sur site.

## Les accès au site et la régulation de la fréquentation

### L'aménagement et les usages du pont Chappotin

**Un habitant et ancien élu de Vic-la-Gardirole** souligne que la problématique routière constitue un sujet important pour les habitants de la commune. Il demande si la fermeture du pont Chappotin et la création d'une voie douce est prévue,

**Frédéric Bothé** indique que le pont Chappotin est actuellement saturé en termes de fréquentation routière. Il indique que plusieurs options sont à l'étude : une circulation alternée en t, un accès restreint au pont selon les périodes de l'année, accès qui pourrait être réservé aux

comme les plans initiaux du pont le prévoyaient.

**Une participante, élue à Vic-la-Gardiole** déclare qu'il faut penser aux besoins des vicois.e.s et à l'évolution de leur territoire en développant des moyens de déplacements doux et vertueux. Cependant la fermeture du pont des Aresquiers prolongerait les trajets à pied pour certaines personnes habitant déjà loin du site et risquerait de susciter l'opposition des habitants.

Elle indique par ailleurs que les nouveaux aménagements sur la commune, tels que le projet de Maison du Littoral, risquent d'entraîner une hausse de fréquentation et de trafic.

**Un participant, conseiller municipal à Vic-la-Gardiole** demande s'il serait possible aujourd'hui d'aménager le pont en créant deux voies ainsi que des passerelles pour permettre le passage des piétons.

**Un participant en ligne** déclare que le pont n'existait pas lorsqu'il était enfant, et qu'une passerelle pivotante lui permettait de se rendre à la plage.

**Une habitante de Vic-La Gardiole** déclare que le projet qui se présente comme une « porte d'entrée » est un contre sens si la fermeture du pont, et donc l'accès à la mer, est envisagée. Elle précise qu'il est nécessaire de réguler les accès mais qu'il ne faut pas faire du « tout ou rien ».

**Un habitant de Vic-La Gardiole** demande s'il serait possible de connaître l'avis personnel des élus concernant la fermeture éventuelle du pont Chappotin.

modes actifs et transports en commun par exemple.

**Frédéric Bothé** répond qu'il n'est pas question que le pont soit fermé définitivement tout au long de l'année, et que différentes options sont à l'étude. L'aménagement du pont Chappotin est un sujet important qui concerne les habitants et les communes environnantes. Frédéric Bothé rappelle que l'objectif du projet n'est pas de fermer des routes construites par le département lui-même, mais de prévenir les risques de congestion urbaine.

Un certain nombre de possibilités pourront être testées. Restreindre la circulation du pont est une option parmi d'autres.

**Sofia Aliamet** rappelle qu'un atelier dédié aux questions de mobilité et d'accessibilité sera organisé ces prochains mois et permettra de recueillir les propositions concrètes de toutes et tous.

**Dominique Jaumard** répond qu'un tel aménagement risquerait d'entraîner une augmentation du nombre de véhicules dans une zone déjà très fréquentée et susciterait l'opposition d'un grand nombre d'usagers.

**Frédéric Bothé** précise que la fermeture du pont n'est absolument pas prévue dans le cadre du projet et que rien n'est encore décidé. Il s'agit de prendre en compte les différentes difficultés pour trouver un *modus vivendi* pour ce site.

**Claudine Vassas Mejri, 1ère Vice-présidente du Conseil départemental de l'Hérault déléguée aux solidarités territoriales**, indique que le département assure qu'aucune décision n'est encore prise. L'objet de la concertation est de prendre en compte l'avis des habitants et usagers pour décider des caractéristiques du projet.

**Loïc Linares, un élu de Frontignan et vice-président de Sète Agglopôle Méditerranée** déclare que les élus peuvent avoir des avis personnels, mais que dans le cadre d'une concertation et de leur mandat, ils ne peuvent pas exposer leurs points de vue. Le rôle des élus est de mettre en débat les avis et de tenir compte de chacun d'entre eux pour permettre le vivre-ensemble.

Il souligne que la route est un sujet important qui a fait l'objet de nombreuses prises de parole. Il rappelle que cette route, autrefois condamnée, a pu être conservée grâce à des rechargements de sable récents. Les élus ont dû négocier des mois durant pour obtenir les autorisations nécessaires de la part des services de l'État.

Il précise que des réalités de faits s'imposent à tous. Le phénomène d'érosion est en route. La loi climat et résilience porte des nouvelles orientations qui vont s'imposer aux élus locaux. Les données relatives au recul du trait de côte devront par exemple, être intégrées au document d'urbanisme. Ces sujets ont été discutés lors du dernier conseil municipal de Frontignan et lors des ateliers des territoires avec Sète Agglomération.

Les élus doivent s'interroger afin de préparer au mieux l'avenir de chacun. Il ne s'agit pas d'imposer un choix en fermant par exemple la route, mais d'avoir un regard lucide afin de trouver des points d'équilibre.

Selon lui, la concertation est une chance aujourd'hui pour que tout le monde s'exprime. Il a lui-même vu évoluer la plage et le recul du trait de côte. C'est une chance que le Département s'engage sur ce site.

**Une habitante de Frontignan** estime que l'aménagement du site n'est pas pertinent au regard de la fréquentation actuelle. Le projet risque d'entraîner un afflux de population qui se fera dans une zone déjà saturée en été.

**Une participante** rebondit sur le sujet du pont de Chappotin et la route qui mène aux Cabanes. Selon elle, le fait que le parking soit conservé est positif. En revanche la circulation, surtout l'été, est très compliquée, avec un double sens qui se crée.

**Une participante** estime que si la route départementale RD612 est déviée vers la départementale RD60, celle-ci sera saturée et la question de l'accès des secours sera de nouveau soulevée. Ainsi le pont Chappotin permet aussi d'avoir un désengorgement en cas d'accidents.

**Un habitant de Vic la Gardiole** déclare que le projet est établi sur le comptage des passages entre septembre et mars qu'en

**Frédéric Bothé** répond qu'il y a en effet, moins de passages entre septembre et mars qu'en



personnes présentes en août. Or, il serait nécessaire de refaire un comptage entre septembre et mars pour constater qu'il y a nettement moins de fréquentation.

**Un participant** déclare que ce qui est intéressant dans les comptages ce n'est pas de donner des chiffres à un moment donné, mais de donner une évolution. Depuis la création du GR il y a dix ans, il indique que le nombre de visiteurs a explosé, les habitants de Vic-la-Gardiole ne peuvent plus se garer ni se promener été comme hiver.

juillet et en août. Il précise que les réflexions portent sur la gestion des difficultés rencontrées lors de certaines périodes (en été notamment). Il rappelle que la fermeture du pont ne sera décidée que si celle-ci permet de résoudre les problèmes de saturation.

**Dominique Jaumard** indique que la gestion du bois des Aresquiers relève de la compétence de l'agglomération, mais celle-ci partage des objectifs communs au département. La fréquentation du site des Aresquiers est une chose positive, mais il faut pouvoir la gérer pour éviter que le site ne se détériore. Il affirme que les stationnements irréguliers sont une configuration accidentogène pour les promeneurs notamment.

**Une adjointe à la mairie de Vic-la-Gardiole** demande si une étude sur les enjeux économiques d'une éventuelle limitation d'accès au niveau du point est envisagée notamment au regard du poids économique de l'activité touristique à Vic-la-Gardiole (5 résidences de vacances, 3 campings et 2 hôtels).

**Un conseiller municipal de Vic-la-Gardiole** souhaiterait qu'il y ait une option pour la réouverture du pont des Aresquiers à deux voies. Il souhaiterait également une meilleure cohabitation entre piétons et cyclistes sur tout le domaine.

## L'offre de transports en commun

**Une participante en ligne** souhaiterait une offre plus complète en matière de transports en commun, notamment l'été en raison de la forte affluence de touristes.

**Une autre participante en ligne** souligne la nécessité de mettre en service un petit train pour la haute saison.

**En réaction, une participante en ligne** estime que la mise en service d'un petit train l'été nécessiterait l'aménagement de nouveaux parkings alors que l'espace est déjà saturé.

## Conclusion

Sylvie PRADELLE, Vice-présidente déléguée à l'insertion et à l'économie solidaire, Conseillère départementale du canton de Frontignan, conclue la réunion en remerciant les participants. Elle rappelle que les caractéristiques du projet ne sont pas encore décidées et que les élus attendent vivement les propositions des participants pendant toute la durée de la concertation.